



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 83756

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation sanitaire due à l'invasion des algues sargasses sur le littoral de Martinique. Depuis 2011, ces algues envahissent, par vagues régulières, les côtes martiniquaises. Une estimation récente fait état de près de 180 hectares de sargasses le long des côtes antillaises soit un tonnage de 60 000 tonnes de matières sèches. Ce phénomène génère des problèmes graves au plan sanitaire (irritations respiratoires et oculaires, allergies) pour les jeunes enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes qui sont particulièrement sensibles, également au plan économique (tourisme, pêche, activités nautiques) et environnemental (menaces sur la faune et la flore marine). D'autre part, de nombreux ménages riverains déplorent des dommages importants affectant les équipements électroménagers et informatiques. Les collectivités locales, déjà exsangues, ont dû faire face seules à ce fléau. Pour autant, il observe que le déploiement de moyens à court terme ne permettra pas de traiter les conséquences, compte tenu de l'ampleur, de l'acuité, de la continuité et de l'urgence de cette nuisance. L'État a promis 3,7 millions d'euros pour traiter les algues sargasses. Cette somme est sans commune mesure avec les montants débloqués pour les algues vertes. En conséquence, il sollicite la mise en place d'un dispositif à moyen et long terme sur le risque sanitaire, économique et environnemental, ainsi que sur les possibilités de valorisation des sargasses. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre un arrêté de catastrophe(s) naturelle(s), de prendre toutes les mesures pour protéger les populations concernées, maintenir les activités économiques et préserver la biodiversité.

Texte de la réponse

Les différents ministères en charge de ce dossier ont pris la mesure de ce phénomène algal qui prend de l'ampleur depuis 2011. Les eaux marines et les littoraux des Antilles françaises sont victimes d'épisodes d'échouages massifs d'algues brunes dites « sargasses », qui produisent des nuisances importantes affectant l'environnement marin (ressources halieutiques, biodiversité marine), la santé humaine (dégagement de gaz nocif aboutissant parfois à l'évacuation des quartiers les plus touchés), le tourisme (interdiction d'accès aux plages et de baignade) et les activités économiques (secteur de la pêche et de l'aquaculture principalement). Un dispositif de veille sanitaire active a été mis en place, dès 2014, afin de procéder à des mesures régulières du taux d'hydrogène sulfuré et d'adopter et diffuser en conséquence les recommandations sanitaires appropriées dans le souci de protéger la santé des populations. Pour faire face à ce phénomène récurrent et à son intensification, le gouvernement a structuré un plan global de lutte contre les algues sargasses dans les Antilles. Une première action concerne l'amélioration de la connaissance pour anticiper et agir à la source. Une seconde action concerne le soutien aux collectivités pour ramasser les sargasses et nettoyer le littoral ; un fonds exceptionnel de soutien au ramassage a été mis en place. Les autorités sanitaires poursuivent par ailleurs la mobilisation pour s'assurer que les mesures de prévention sont bien connues de la population et en particulier des personnes amenées à intervenir lors des opérations de ramassage et de stockage. Une mission interministérielle de haut niveau doit formuler des recommandations opérationnelles visant à organiser la filière de ramassage, stockage, traitement et valorisation des algues et d'organiser une réponse à long terme. Enfin,

une conférence internationale réunissant les représentants des Etats de la Caraïbe touchés par des échouages sera organisée afin de partager les connaissances et les bonnes pratiques relatives à la gestion de ce phénomène et proposer des actions coordonnées. Ce dispositif et ces aides exceptionnelles illustrent l'engagement de la solidarité nationale pour aider les outre-mer à surmonter cette crise durable, ainsi que la volonté gouvernementale d'apporter une réponse forte et concrète aux attentes légitimes de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83756

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 novembre 2015

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4816

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 178